



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-114 : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE, RUE DE PRESSURES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,
Vu la demande d'acquisition de la parcelle communale de 390 m² située à Clamecy, rue de Pressures, cadastrée section BK n° 203, présentée par Monsieur et Madame Daniel et Patricia VIGNERON,

Vu l'avis du Domaine en date du 31/03/2026,

Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser des diagnostics techniques préalablement à la vente,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16/06/2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à Monsieur et Madame Daniel et Patricia VIGNERON la parcelle communale située à Clamecy, rue de Pressures, cadastrée section BK n° 203, au prix de 3 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

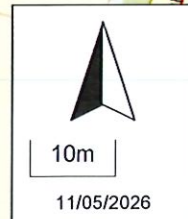
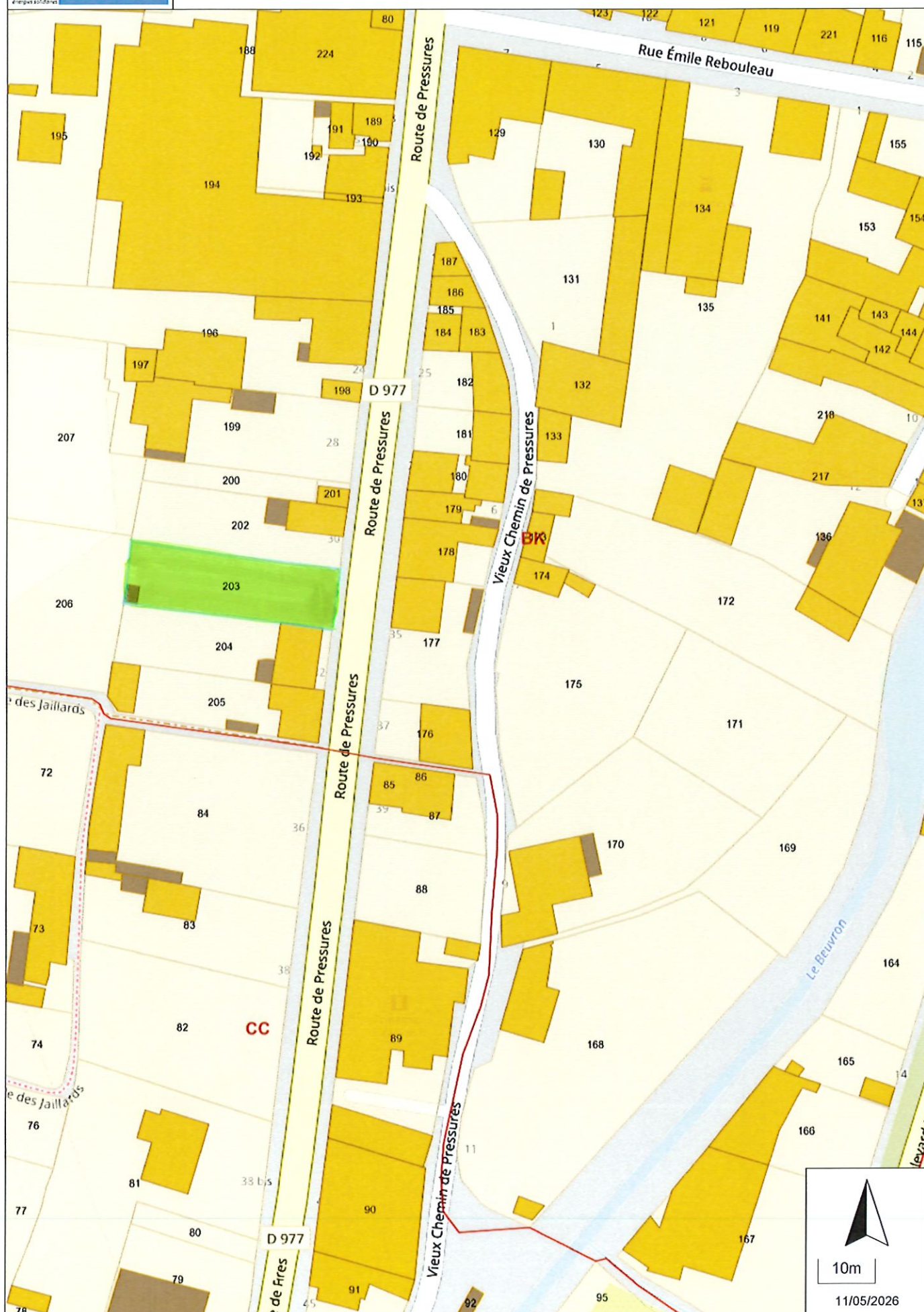
Publié le 29/06/2026

ID : 058-215800798-20260624-D2026_114-DE

S²LO



GéoSIEEN





FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Saône-et-Loire

à

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de Saône-
et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale
24 bd Henri Dunant – CS 60225
71025 MACON CEDEX
Courriel : ddfig71.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sylvie MONNERET DIOT
Courriel : sylvie.monneret-diot@dgfp.finances.gouv.fr
Téléphone : 03.85.22.54.56
Réf. DN : 30063104
Réf. OSE : 2026-58079-18450

MAIRIE
MME JOELLE GAUDRY

58 CLAMECY

Macon, le 31/03/2026

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'un terrain au particulier à qui il est actuellement loué par convention d'occupation précaire moyennant une redevance annuelle de 1 €

Madame,

Par saisine du 18/03/2026, vous sollicitez un avis domanial relatif à la cession d'une parcelle cadastrée section BK n° 203, située route de Pressures, d'une superficie de 390 m², disposant d'une façade d'environ 10 mètres sur la voirie .

Il s'agit d'un terrain actuellement en nature de jardin, classé en zone UB du PLU .

Compte tenu de la nature de ce bien, de sa situation d'urbanisme et de l'état actuel du marché immobilier local, sa valeur vénale est fixée à 2 086 €.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 877 € .

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation,

Sylvie MONNERET DIOT
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.